

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires  
culturelles et sportives

3ème Bureau



COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

Procès-verbal n° 21

Les membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le samedi 17 janvier 1970, à 14 H 30, sous la présidence de M. R. ALLARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. BOUTILLEUX, Conseiller municipal  
DASSONVILLE " "  
DE BECKER " "  
Mme DESCAMPS " "

Etaient excusés :

MM. ASTIE, Conseiller municipal  
CATTAN " "  
HEURTEAUX " "  
LERNOUT " "  
RICHOUX, Secrétaire Général  
BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et  
sportives.

Assistaient à la réunion :

Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint  
MM. ROSSE, Chef du Bureau des Sports  
ROBBE, Moniteur-Chef d'éducation physique  
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice

\*  
\*   \*  
\*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

PROCES-VERBAL DE LA VISITE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA RUE D'IENA, DU STADE R. SALENGRO ET DU PALAIS RAMEAU, DU 7 JANVIER 1970.

Les membres de la Commission approuvent ce procès-verbal.

A cette occasion, M. DE BECKER souligne qu'il est regrettable que le sol de la salle du stade R. Salengro soit recouvert d'un revêtement spécial ce qui limitera les utilisations.

Il propose qu'à certaines occasions, le parquet soit protégé par un procédé identique à celui utilisé pendant la Foire Commerciale, c'est-à-dire au moyen de tapis coco fabriqués par la maison Benoit, 2, Villa St Pierre à Charenton.

La Commission émet un avis favorable pour cette proposition.

\* \* \*

Extrait du proces-verbal à transmettre :

- 1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux, pour étude.
- 2°) à l'Administration municipale, pour information.

\* \* \*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

BASSINS D'APPRENTISSAGE DE NATATION

Mme DESCAMPS signale qu'un bassin d'apprentissage pourrait être implanté dans un local de la rue Abolard, ancien dépôt de la C.G.I.T.

La Commission demande donc que des contacts soient pris avec la Direction de la C.G.I.T. pour définir exactement la situation au point de vue propriété des bâtiments.

\*  
\*   \*  
\*

Extrait du procès-verbal à transmettre :

- 1°) à la Direction des Services juridique et immobilier
- 2°) à la Direction des Services de construction et d'entretien des Immeubles Communaux.
- 3°) à l'Administration municipale, pour information.

\*  
\*   \*  
\*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

69/18 - Construction d'un gymnase de type B, rue Gombert - Présentation du projet - Demandes d'agrément technique et de subventions - Avis.

Parmi les projets d'équipements sportifs rétrocédés récemment à la Ville par la Communauté Urbaine, figure la construction d'un gymnase de type B, à l'angle de la rue Gombert et de la rue Jean sans Peur.

M. André LYS, architecte désigné, a déposé un projet de bâtiment à deux niveaux comprenant :

- au rez-de-chaussée :

- un parking;
- une salle polyvalente de musculation et d'entraînement;
- un local chaufferie - dépôt de matériel.

- à l'étage :

- une salle de 30 x 20 m, susceptible d'être divisée en deux parties égales par un rideau amovible;
- des locaux de rangement de matériel.

Les travaux nécessaires sont évalués à 990.000 F.

\* \* \*

Les membres de la Commission des Bâtiments, lors de leur réunion du 14 Janvier 1970, ont proposé de supprimer le parking qui est trop peu important et invité l'architecte à revoir le projet afin d'utiliser au maximum la surface au sol disponible pour les installations sportives et faire plus de place aux locaux de douches et de sanitaires.

Après discussion, la Commission donne un accord de principe sous réserve qu'intervienne ultérieurement une modification du projet par la suppression du parking. Le dossier sera toutefois adressé à l'autorité de tutelle sous sa forme actuelle, afin qu'il soit programmé et subventionné en 1970.

La Commission de l'Education physique et des Sports émet un avis conforme à celui donné par la Commission des Bâtiments, notamment en ce qui concerne la suppression du parking, la modification souhaitée n'intéressant que le rez-de-chaussée de l'immeuble.

\* \* \*

Extrait du procès-verbal à transmettre :

1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux

2°) à l'Administration municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

69/19 - Terrain sis rue de Londres et Chemin du Bazinghien - Aménagement d'un terrain de sports - Demandes d'agrément technique et de subventions - Avis.

Parmi les projets d'équipements sportifs rétrocedés récemment à la Ville par la Communauté Urbaine figure l'aménagement d'un terrain de sports rue de Londres et Chemin du Bazinghien, à proximité du gymnase de type B en cours d'édification.

Sur le terrain, d'une superficie de 18.000 m<sup>2</sup>, sont prévues les installations suivantes :

1°) deux plateaux doubles de 39,5 m x 42 m, comprenant chacun :

- une fosse sablée pour le saut en longueur;
- deux fosses sablées pour le saut en hauteur;
- une fosse sablée, avec portique, pour le grimper à la corde;
- un terrain combiné, en enrobée bitumeux pour la pratique du volley-ball, basket-ball et hand-ball.

2°) une aire de lancer de poids collectif

3°) une fosse avec deux potences pour le grimper à la corde.

4°) une piste d'athlétisme de 200 m en rotgrand. Un parking, des allées de circulation et des espaces verts complètent l'ensemble.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 475.000 F.

\*  
\*       \*

La Commission de l'Education physique et des Sports émet un avis très favorable à l'aménagement d'un terrain de sports, en souhaitant que les installations puissent comporter :

- un terrain de football en rotgrand de 100 m x 60 m
  - un terrain de basket-ball
  - un plateau double d'éducation physique ceinturé d'une piste de 200 m et muni d'installations annexes (sautoirs hauteur et longueur)
  - potences de grimper
  - lancer de poids
  - une piste de vitesse de 100 m
- le tout complété par un parking pouvant contenir 26 voitures.

\*  
\*       \*

M. ALLARD est mandaté par les membres de la Commission pour se renseigner auprès des services du Rectorat en vue d'une éventuelle utilisation des installations sportives universitaires par les clubs lillois et ce en réciprocité puisque les installations municipales sont mises à la disposition d'associations sportives d'étudiants.

\*  
\*       \*

Extrait du procès-verbal à transmettre :

1°) à la Direction des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux.

2°) à l'Administration municipale, pour information.

\*

\* \*

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS - ANNEXE DU PROCES-VERBAL

REUNION DU 17 JANVIER 1970

MM. ALLARD et DASSONVILLE commentent la réunion qui s'est tenue le samedi 17 janvier 1970, au Service départemental de la Jeunesse et des Sports, dont le compte-rendu figure ci-après :

Etaient présents : MM. SOLAL, ALEXANDRE, RAMAND, HAIE, Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports  
ALLARD, Adjoint au Maire  
DASSONVILLE, Conseiller Municipal  
BOUTILLEUX, Conseiller Municipal  
ROBBE, Moniteur-Chef du Service des Sports.

\*  
\*   \*  
\*

En ouvrant la séance, M. SOLAL remercie M. ALLARD et ses collègues d'avoir bien voulu participer à cette réunion.

Il déclare qu'à son arrivée à Lille, il y a 5 ans, il avait estimé insuffisant l'équipement sportif de la Ville ; il justifie par quelques exemples, son appréciation puis rend hommage à l'Administration municipale qui a respecté le programme arrêté en votant les crédits nécessaires à sa réalisation et se félicite que les subventions décidées par ses services en faveur de la ville de Lille aient permis de mener à bien cette entreprise.

Il déclare avoir été très sensible au gros effort fait par la Ville pour la piscine olympique Marx Dormoy qui sera digne d'une capitale régionale.

A ce sujet, il regrette le manque de publicité sur les réalisations municipales et surtout au sujet de la piscine.

Il souhaiterait que les multiples efforts consentis d'une part par la Ville et d'autre part par ses services soient connus de toute la population et regrette qu'il n'en soit pas ainsi :

- pas de pose de 1ère pierre
- pas de visite officielle
- pas d'inauguration

En résumé, aucune information dans ce domaine.

Il donne comme exemple, le panneau situé à l'entrée du chantier de la piscine Marx Dormoy, qui comporte l'indication suivante "Centre Socio-éducatif - Centre aéré", mais aucune mention susceptible d'indiquer au public la construction d'une piscine olympique.

M. SOLAL signale encore les longs délais qu'apportent les services municipaux pour répondre à une demande officielle d'installation d'une ligne de nage à la piscine Liberté, ligne destinée à séparer les scolaires du public et qui revenait en définitive à 50 frs.

.../...

Restant dans le chapitre des réclamations, il demande :

- qu'à l'avenir, les ouvriers d'entretien des terrains de jeux, retournent le sable des sautoirs lors des examens d'éducation physique.
- à participer à l'élaboration de l'emploi du temps des moniteurs municipaux et à la répartition des salles et terrains de sports.
- il réclame au Palais Rameau, la suppression de la margelle du bassin situé au centre de la salle.
- l'utilisation rationnelle de cet immeuble.

Il demande enfin que les conditions dans lesquelles sont organisées les séances de natation soient entièrement revues.

M. ROBBE répond aux dernières remarques faites par M. SOLAL.

- il veillera à ce que les sautoirs soient régulièrement entretenus. Il importera, toutefois, aux responsables des jurys d'examens de se rapprocher des ouvriers d'entretien.
- il indique exactement de quelle façon sera équipée la salle du Palais Rameau.
- il précise que les séances de natation sont données en priorité aux enfants des classes du cours moyen 1ère année, comme l'a demandé d'ailleurs M. le Directeur Départemental.
- que tous les moniteurs municipaux :
  - 1°) participent à l'encadrement des écoles de sports ouvertes tous les samedis après-midi dans différents quartiers de la Ville.
  - 2°) apportent leur concours à toutes les manifestations scolaires dans le cadre de l'U.S.E.P.
  - 3°) assurent l'éducation physique dans les écoles primaires suivant les demandes établies par MM. les Inspecteurs de l'Education Nationale.

M. ALEXANDRE, Inspecteur, chargé des problèmes d'équipement sportif, prend à son tour la parole pour souligner l'exiguité de certaines salles, notamment : L. Trulin, A. Briand, A. France, Rabelais.

Il souhaite que l'Administration municipale examine rapidement la possibilité de réserver des terrains à des fins sportives, les petits équipements étant à proscrire.

M. ALEXANDRE signale que les Services municipaux semblent ignorer qu'une amélioration des textes permet de réduire sensiblement les délais administratifs.

Il invite l'Administration municipale à organiser avant la fin de l'année, une réunion avec les représentants de tous les services concernés par le 6ème plan.

.../....

Il évoque ensuite le problème de la location de certaines salles et indique que les équipements futurs seront contigus aux établissements scolaires mais, en aucun cas, intégrés à ceux-ci, le plein emploi de l'installation sera ainsi réalisé.

Il juge regrettable, le cas du Lycée Fénelon, Etablissement du second degré, qui ne possède aucune installation sportive. Il regrette par ailleurs, d'avoir dû bloquer l'aménagement de trois salles situées sous la salle de sports du Lycée J. Macé, en raison de la non occupation de ces locaux par les extra-scolaires.

M. ALEXANDRE informe ensuite les membres présents que le concours organisé en vue de la création de piscines mobiles avait donné des résultats satisfaisants.

Il souhaite que la Ville puisse se rendre acquéreur d'une ou plusieurs piscines de ce genre, coût 15 à 20 millions par piscine.

M. ALLARD prend la parole pour souligner que tous ces problèmes ne lui ont pas échappé et demande en particulier à M. ALEXANDRE, de bien vouloir prévoir une réunion au cours de laquelle la question "Piscines" serait à l'ordre du jour.

Par ailleurs, il signale qu'il a envisagé une refonte complète de l'Office Municipal des sports et qu'une assemblée générale de cet organisme est prévue pour la 2ème quinzaine de mars.

Il demande à MM. les Inspecteurs de bien vouloir assister à cette importante séance au cours de laquelle ils pourraient jouer le rôle de "Commissaires du Gouvernement".

Il annonce la parution prochaine d'une lettre trimestrielle.

Il verra la question du panneau placé à l'entrée du chantier Marx Dormoy.

Il déclare enfin que toutes les questions évoquées seront examinées avec le plus grand soin.

Pour terminer, M. SOLAL souhaite une réunion dans les 15 jours à venir, à laquelle participeraient MM. les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, les responsables municipaux de l'équipement sportif de la Ville de Lille, en vue d'un examen des affaires en cours.

Souhaite également une seconde réunion au cours de laquelle les problèmes suivants seront examinés :

- Utilisation des installations sportives
- Calendrier
- Moniteurs d'Education Physique
- Piscines
- Associations.

Séance levée à 12 H 30.

\* \*

Extrait du procès-verbal à transmettre à l'Administration municipale, pour information.

COMMISSION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

REUNION DU 17 JANVIER 1970

Ainsi que l'a souhaité M. SOLAL, M. ALLARD recevra bien volontiers les responsables de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports, en vue d'une mise au point des problèmes examinés.

Il estime toutefois que le nombre des participants à cette réunion ne doit pas dépasser 12 à 15 personnes.

La représentation municipale pourrait comporter :

- les Adjointés délégués aux Immeubles Communaux, à la Jeunesse et aux Sports, aux Espaces Verts.
- une délégation des Commissions intéressées.
- M. le Secrétaire Général
  
- Les chefs des services municipaux intéressés.

\*  
\*   \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

N. HERRENG

R. ALLARD

VILLE DE LILLE

SERVICES DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN  
DES IMMEUBLES COMMUNAUX

DIRECTION

PISCINE ET CENTRE SOCIO-EDUCATIF  
avenue Marx Dormoy

CONSTRUCTION

PROCES-VERBAL



Le jeudi 15 janvier 1970, à 10 heures, les membres de la Commission des Bâtiments, accompagnés des membres de la Commission de la Jeunesse et de la Commission de l'Education Physique et des Sports, se sont rendus avenue Marx Dormoy et ont procédé à la visite du chantier couvert pour la construction de la piscine olympique et du centre socio-éducatif.

Etaient présents :

MM. BRIFFAUT,	Adjoint au Maire
ALLARD,	"
COLICHE,	"
CAMELOT,	"
BOUILLIEUX,	Conseiller Municipal
LEFEBVRE,	"
Mme DESCAMPS-SCRIVE,	"

Assistaient à la visite :

MM. DUFLOT,	Architecte en Chef, Directeur des Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux
BACQUART,	Directeur des Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives
CLEMENT,	Ingénieur Subdivisionnaire,
COSSART,	"
DEBAERE,	Chef de Bureau
ROSSE,	"
Mlle CATIEAU,	"
MM. ROBBE,	Moniteur Chef
PECQUEUR,	Rédacteur

Participaient à la visite :

MM. André LYS,	Architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, chargé de la direction des travaux, accompagné de ses collaborateurs
HUYGE, BETREMIEUX et FORCEVILLE	

Etaient représentés :

de nombreux mouvements de jeunes,  
les quotidiens : Nord - Matin  
Voix du Nord  
Liberté

S'était excusé :

M. ALEXANDRE, Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports.

....

M. l'Adjoint BRIFFAUT expose en quelques mots l'objet de la visite : faire connaître au public et aux nombreux mouvements de jeunes l'effort que fait la Ville pour mettre à leur disposition un ensemble grandiose qui comprend une piscine olympique et un centre socio-éducatif dont la conception architecturale peut être qualifiée d'avant-garde.

Puis la visite commence sous la conduite de M. l'Adjoint BRIFFAUT qui invite M. DUFLOT à commenter les différents aspects de la construction.

L'ensemble est implanté sur un terrain situé en bordure de la Deûle, dans une périphérie comportant déjà d'autres terrains de sports tels que les stades Henri Jooris et de l'Iris Club lillois.

La piscine, construite sur trois niveaux, comportera :

- un bassin olympique de compétition de 50 mètres x 21 mètres, qui sera doté de 8 lignes de nage permettant ainsi les compétitions olympiques et le jeu de water-polo,
- un bassin d'apprentissage de 25 mètres x 12 mètres 50,
- un solarium.

La surface des plans d'eau permettra d'accueillir 1.500 personnes. Sur des gradins placés le long des bassins, 1.000 spectateurs pourront assister aux compétitions sportives.

Tous ces locaux seront équipés des annexes nécessaires : vestiaires, salles de douches, pédiluves, salles des maîtres nageurs, infirmerie, etc ....

Un bassin plongeur d'une profondeur de 4 mètres 50 complètera l'ensemble.

M. LYS donne des renseignements d'ordre technique sur son projet et décrit, notamment, la toiture formée de voiles plissés en béton précontraint, constituant 11 coques dont chacune a une portée de 41 mètres. Jusqu'à présent 5 coques sont coulées et M. LYS précise que chaque coque nécessite 1 mois  $\frac{1}{2}$  de travail. Afin d'obtenir une surface maximale d'absorption insonorisante, l'étude architecturale a été effectuée en plein accord avec le C.N.R.S. de MARSEILLE.

375 cabines de déshabillage seront installées au rez-de-chaussée.

Des tribunes sont prévues pour les spectateurs. Deux autres tribunes seront réservées, l'une aux officiels, l'autre à la presse.

Un bar sera aménagé pour les nageurs et un autre pour les spectateurs.

En outre, un restaurant aquatique situé à l'entresol permettra aux visiteurs d'assister aux évolutions nocturnes des nageurs du grand bassin grâce aux projecteurs électriques et aux fenêtres subaquatiques.

Cette réalisation comportera également un centre socio-éducatif équipé de toutes les installations nécessaires aux activités de la jeunesse soit : une salle polyvalente pouvant accueillir 300 personnes, un foyer, des ateliers d'activités manuelles et une bibliothèque.

Deux logements sont prévus, l'un pour le Directeur de la piscine, l'autre pour le responsable du centre socio-éducatif.

....

De plus, un parking de 450 places sera aménagé pour desservir l'ensemble.

Un club nautique sera installé dans l'avenir, côté Deûle et en-dessous des petits bassins seront parqués les bateaux.

M. BRIFFAUT remercie M. LYS pour ses explications et tient à le féliciter ainsi que ses collaborateurs pour le travail qu'ils accomplissent afin de mener à bien ces travaux.

M. ALLARD regrette la longue période qui s'est écoulée entre l'étude de l'avant-projet et la mise en chantier. Les difficultés et les lenteurs rencontrées au stade ministériel pour l'approbation du projet qui a dû être remanié plusieurs fois, ont retardé la construction.

M. BRIFFAUT invite alors M. DUFLLOT à décrire les phases principales de l'instruction du projet. Celles-ci s'échelonnent de la façon suivante :

- 21 octobre 1966 : Arrêté d'approbation technique du Ministère de la Jeunesse et des Sports -
- 7 décembre 1966: Arrêté de subvention -
- 27 janvier 1967 : Approbation du dossier d'exécution -
- 12 juillet et 29 septembre 1967 : Adjudication des travaux -
- 15 novembre 1967: Obtention du permis de construire -
- 15 février 1968 : Ouverture du chantier -

La durée totale des travaux est évaluée à 40 mois. Ce qui permet d'envisager la terminaison de la construction vers octobre 1971, en tenant compte des prolongations dues aux congés payés et aux intempéries.

Toutefois, constatant l'état d'avancement des travaux du centre socio-éducatif, M. BRIFFAUT a la conviction que ce bâtiment pourra vraisemblablement être achevé et inauguré au début de mars 1971.

M. LYS et M. DUFLLOT lui donnent l'assurance que tout sera mis en oeuvre pour que les délais d'exécution accordés aux entreprises soient strictement respectés.

Le coût prévisionnel du projet puis la liste des entrepreneurs qui participent à la construction sont ensuite donnés par M. DUFLLOT :

Piscine	12.261.210 F
Centre socio-éducatif	1.916.000 F
Total :	<u>14.177.210 F</u>

Montant des subventions :

Etat

Piscine 3.624.000 F

Centre socio-éducatif 781.219 F

A reporter : 4.405.219 F 14.177.210 F

Reports : 4.405.219 F 14.177.210 F

Département

Piscine 724.800 F

Centre socio-éducatif 166.217 F

891.017 F

Subventions : 5.296.236 F

5.296.236 F

Part de la Ville :

8.880.974 F

La direction des travaux a été confiée à M. LYS, Architecte des Bâtiments civils et des Palais nationaux.

Bureaux d'études techniques :

- Béton armé pour la piscine M. W. KERN  
pour le centre M. RAZEMON  
- Chauffage - Ventilation - Electricité Ets SOGETI

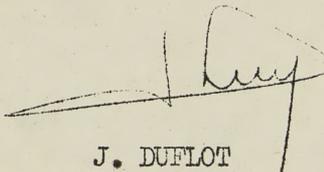
Entrepreneurs :

Ets M. AUBRUN Gros oeuvre - canalisations - plâtrerie -  
cimentage - couvertures - multicouches en  
asphalte  
Ets POULAIN Carrelages et revêtements - étanchéité -  
blocs-portes  
Ets CUPPENS Menuiseries bois - quincailleries  
Ets R. TELLIER Menuiseries alu - quincailleries  
Ets HAVET  
Ets R. TELLIER Charpente métallique - serrurerie  
Ets DE WINTER Peinture - nettoyage - revêtements des sols  
Ets FACON  
Sté Gle de Miroiterie Miroiterie-vitrierie  
Ets HERBEAU Plomberie - sanitaire  
Sté DOMEZON Chauffage central - ventilation - conditionnement  
d'air  
FORCLUM et SILFE Electricité haute tension  
Ets M. MARX " basse tension  
Ets DEGREMONT Traitement de l'eau  
Sté BECUWE Equipement de la cuisine  
Sté SAPISE - DELESCLUSE Correction acoustique  
Sté VROMAN Aménagement des bassins et matériel de secours  
et de sauvetage

A l'issue de la visite, les personnalités se déclarent très satisfaites, MM. BRIFFAUT et ALLARD les informent alors qu'une autre réunion aura lieu dans le courant de l'année afin de juger de l'état d'avancement des travaux.

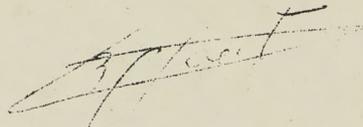
Hôtel de Ville, le 15 janvier 1970

L'Architecte en Chef,  
Directeur des Services de Construction  
et d'Entretien des Immeubles Communaux,



J. DUFLOT

VU : Pour le Maire de LILLE,  
L'Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux,



J.M. BRIFFAUT.

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires scolaires,  
culturelles et sportives

-----  
3ème Bureau



COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 25 FEVRIER 1970

Le mercredi 25 février 1970, dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoint, M. ALLARD, Adjoint au Maire, a reçu M. ALEXANDRE, Inspecteur du Service départemental de la Jeunesse et des Sports et M. FACHE, Inspecteur départemental de l'Education Nationale.

Assistaient à la réunion

M. BRIFFAUT, Adjoint délégué aux Immeubles Communaux  
M. BOUTILLEUX, Conseiller municipal  
Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général adjoint  
M. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives  
M. DUFLOT, Architecte en Chef  
M. VILLETTE, Directeur des Services financiers  
M. COSSART, Ingénieur subdivisionnaire  
M. LHOTELLIER, Directeur du Service des Espaces Verts  
Mlle CATIEAU, Chef de Bureau  
M. ROSSE, Chef de bureau  
M. ROBBE, Moniteur-Chef  
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice.

\*

\* \* \*

M. ALLARD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. ALEXANDRE qui demande d'excuser l'absence de M. SOLAL, Chef du Service départemental de la jeunesse et des sports, empêché.

M. ALLARD procède à la lecture du compte rendu de la visite effectuée le 17 janvier dernier au Service de la Jeunesse et des Sports.

\*

\* \* \*

PISCINE MARX DORMOY

Suite à la remarque formulée par M. SOLAL lors de la réunion du 17 janvier sur le manque de précisions relatives à la construction de la piscine olympique Marx Dormoy, M. ALEXANDRE affirme également avoir vu il y a un certain temps, un panneau portant ces indications : "Centre aéré - centre socio-éducatif".

M. DUFLOT signale qu'un nouveau panneau a été installé depuis avec ces inscriptions : "Piscine olympique - centre socio-éducatif".

Dans cet ordre d'idées, M. BRIFFAUT invite M. DUFLOT à prendre toutes dispositions afin que tous les nouveaux chantiers soient pourvus de grands panneaux annonçant les réalisations municipales. Ceci permettra à la population lilloise d'en être informée.

M. ALLARD fait remarquer à M. ALEXANDRE qu'une inauguration a eu lieu le samedi 14 février, pour le gymnase de la rue d'Iéna.

.../...

M. ALEXANDRE adresse ses félicitations à l'Administration municipale.

M. BRIFFAUT indique d'autre part qu'une pose de première pierre se déroulera officiellement pour la salle omni-sports de l'avenue Kennedy.

\*  
\* \*

#### ENTRETIEN DES TERRAINS DE JEUX

En ce qui concerne le rôle des ouvriers d'entretien des terrains municipaux lors des examens sportifs, M. ALEXANDRE souhaite qu'il y ait une coordination plus poussée entre le service départemental de la Jeunesse et des Sports et les services municipaux afin que les ouvriers soient informés du travail qui leur sera demandé.

M. ALLARD donne son accord à M. ALEXANDRE. Il l'informe en outre que selon le désir exprimé par M. SOLAL le 17 janvier, les séances de travail seront organisées avec le service départemental de la jeunesse et des sports pour l'établissement du tableau d'utilisation des salles et stades avant la reprise des activités sportives, c'est à dire en juillet et août.

\*  
\* \*

#### PALAIS RAMEAU

Invité à donner quelques explications sur l'utilisation de la salle du Palais Rameau, M. ROBBE précise que l'installation des vestiaires est en cours et que la maison Vroman livrera prochainement le matériel d'équipement sportif ce qui permettra de mettre cette salle à la disposition des sociétés sportives lilloises.

A) la margelle située au centre de la salle sera supprimée et un plancher amovible sera posé sur le bassin afin qu'il puisse encore agrémenter les expositions horticoles.

B) Une salle de réunions pour les jeunes sera aménagée dans une pièce du 1er étage du Palais Rameau.

M. ALLARD informe l'assistance que des dispositions seront prises pour que le bar se trouvant dans la salle de la Marbrerie puisse également être utilisé par les jeunes comme salle d'activités.

\*  
\* \*

#### ENSEIGNEMENT DE LA NATATION AUX SCOLAIRES

Suite à une précédente demande formulée par M. SOLAL et MM. les Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale, les séances de natation sont données en priorité aux enfants des classes du cours moyen 1ère année. M. ALEXANDRE pense qu'il y a plus d'usagers que ne le permet le règlement relatif à l'enseignement de la natation scolaire. M. ROSSE précise que les instructions relatives au nombre d'élèves sont strictement observées par le Directeur de la Piscine.

\*  
\* \*

#### EMPLOI DU TEMPS DES MONITEURS MUNICIPAUX

Les moniteurs municipaux assurent l'enseignement de l'éducation physique aux élèves des écoles primaires et apportent leur concours à toutes les manifestations scolaires dans le cadre de l'U.S.E.P.

- 5 -

M. ROBBE ajoute que depuis la suppression des heures de classe aux élèves des écoles primaires le samedi après-midi, il a été créé des écoles de sport lesquelles fonctionnent de 14 heures à 17 heures, dans les centres ci-après :

<u>Centres de rassemblement</u>	<u>Effectif</u>
- Hôtel de Ville - Filles	30
- Hôtel de Ville - Garçons	40
- Cabanis - rue Cabanis - Garçons	40
- Marbrerie - rue de la Marbrerie - Filles	60
- Philippe de Girard - Garçons	50

Afin de garantir ces élèves contre les risques d'accidents, il a été demandé une licence à leur profit au titre de la société Municipale de Gymnastique.

M. ALLARD annonce qu'un concours pour le recrutement de 5 moniteurs d'éducation physique aura lieu dans la première quinzaine d'avril.

MM. les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports feront partie du jury.

\*  
\*   \*  
\*

Pour répondre à la remarque de M. ALEXANDRE en ce qui concerne l'exiguïté de certaines salles de gymnastique, M. BRIFFAUT indique que les salles L. TRULIN, A. BRIAND, A. FRANCE et RABELAIS ont été construites il y a plus de 30 ans et qu'à l'époque, elles étaient plutôt considérées comme salles de fêtes pouvant servir à l'enseignement de l'éducation physique.

\*  
\*   \*  
\*

M. ALEXANDRE signale que les villes seront dans un proche avenir appelées à rechercher des terrains dans la banlieue par manque d'espaces verts et par suite des importants travaux routiers qui seront bientôt entrepris.

A ce sujet, M. ALLARD l'informe que ce jour, il a été reçu par les représentants de la municipalité de Lambersart avec lesquels il a été envisagé la création d'une grande plaine de jeux de 70 ha dans une zone située à la limite de Lambersart, Verlinghem et St André, où pourraient être implantés des terrains de football, des centres aérés, des maisons de jeunes, éventuellement une maison de la nature.

M. ALEXANDRE assure que si les projets d'aménagement de cette zone sont inscrits au 6ème plan, une subvention sera allouée par l'Etat.

M. ALLARD fait savoir que trois terrains pourraient être équipés sommairement à l'angle de l'avenue du Bois et de l'avenue H. Delescaux à Lambersart, ces terrains appartenant à la Ville de Lille.

Le Service des Espaces Verts est chargé d'étudier cette possibilité.

Deux terrains de football sont également prévus à Marquette. Les plans sont présentés par M. ROBBE.

Des renseignements complémentaires doivent être demandés aux Services juridique et immobilier en ce qui concerne le droit de propriété à l'emplacement prévu.

\*  
\*   \*  
\*

.../...

DEMANDES DE SUBVENTION - REDUCTION POSSIBLE DES DELAIS ADMINISTRATIFS

M. ALEXANDRE rappelle qu'effectivement les services municipaux semblent ignorer qu'une amélioration des textes permet de réduire sensiblement les délais administratifs.

Il déclare que le dossier d'exécution des travaux peut être préparé et expédié à la Préfecture même si l'arrêté de promesse de subvention n'est pas encore pris, puisqu'en décembre de chaque année il est envoyé à la Mairie un programme sur lequel figurent les subventions qui seront accordées pour chaque réalisation.

M. DUFLOT déclare que les services financiers de la Ville n'acceptent pas de mettre en adjudication les travaux si l'emprunt correspondant n'est pas réalisé.

M. VILLETTE confirme la déclaration de M. DUFLOT.

Il ajoute que l'emprunt ne peut être réalisé auprès d'une Caisse publique de crédit que si la notification de subvention est faite.

Une caisse publique de crédit accepterait peut être l'emprunt si la Ville peut présenter la promesse de subvention, tout en fixant le montant de la dépense subventionnable et le montant de la subvention.

M. VILLETTE fait remarquer que les délais administratifs sont assez longs entre le moment où la réalisation d'emprunt est approuvée par le Conseil Municipal et le moment où la Caisse de Crédit verse les fonds.

\*  
\*      \*

M. ALEXANDRE voudrait que les engagements qui ont été pris par la Ville lors de la construction de la salle de sports J. Macé puissent être respectés.

En effet, la priorité en utilisation est donnée au Lycée Jean Macé, pendant les heures scolaires, mais en dehors de cela, les clubs civils doivent occuper ce gymnase, suivant la circulaire 28 SE 1962.

M. ROSSE fait observer que seule la fin des travaux devant permettre l'accès direct par la rue Gosselet rendra la chose possible. M. ALLARD demande que ces travaux soient accélérés.

\*  
\*      \*

M. ALLARD présente M. FACHE, Inspecteur coordonnateur de l'Education nationale et lui demande d'exposer les problèmes existant dans les écoles primaires en matière d'enseignement de l'éducation physique et d'équipement sportif.

M. FACHE indique que ces problèmes sont compliqués car les horaires d'éducation physique ayant été modifiés, il faut rechercher la pleine utilisation des installations et la meilleure répartition des tâches des moniteurs municipaux d'éducation physique.

Il signale que dans son secteur, le Sud, les installations sportives sont utilisées à temps plein, mais que leur nombre est insuffisant.

Il fait remarquer que certains secteurs sont défavorisés par rapport à d'autres.

.../...

M. FACHE fait observer qu'un changement s'opère dans la structure des écoles. Beaucoup deviennent mixtes et ceci pose de nouveaux problèmes.

Il faudrait donc, pour l'année scolaire prochaine, revoir les horaires d'utilisation des salles. Un questionnaire serait adressé aux Chefs d'établissement en vue de connaître les besoins nouveaux à satisfaire.

M. ALLARD informe M. FACHE qu'un conflit est intervenu entre les chefs d'établissement des écoles A. Chénier, Séverine et L. Trulin, A. Samain, au sujet de l'utilisation de la salle de sports L. Trulin.

Ce litige n'ayant pu être résolu, M. FACHE estime que c'est à l'Inspection académique à prendre position.

\*  
\*        \*

M. ALLARD demande au Service des Sports d'établir un règlement d'occupation des gymnases municipaux par les sociétés utilisatrices.

Si ce règlement n'est pas observé par les utilisateurs, l'autorisation pourra être supprimée.

\*  
\*        \*

M. FACHE se déclare très satisfait du travail des moniteurs d'éducation physique qui collaborent étroitement avec le personnel enseignant.

Il indique que le service départemental de la Jeunesse et des Sports a donné des instructions très strictes et que l'éducation physique n'est dispensée par les moniteurs que dans les classes où l'instituteur ne peut vraiment pas assurer ces cours.

A ce sujet, il a reçu de la part de M. ROQUES, Conseiller pédagogique, des critiques visant les moniteurs municipaux qui utilisent en priorité les gymnases pour l'enseignement de l'éducation physique alors que les instituteurs doivent pratiquer le même enseignement dans les cours et préaux des écoles.

M. ROQUES sera invité à venir voir M. ALLARD pour expliquer son attitude visant l'occupation de salles municipales pour l'organisation de stages, sans avoir sollicité l'autorisation de l'Administration.

M. FACHE souhaite connaître où en sont les projets d'acquisition de piscines mobiles.

M. BRIFFAUT informe l'assistance que la veille il a présidé la Commission des Bâtiments et qu'il espère pouvoir doter la Ville de Lille d'une piscine tractée et de 2 démontables.

Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'éducation physique et des sports.

---  
M. ALLARD lève la séance à 17 H 50.

Le Secrétaire de séance,

N. HERRENG

Le Président,

Raymond ALLARD

MAIRIE DE LILLE

Direction des Affaires  
scolaires, culturelles et sportives

3ème Bureau



PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU JEUDI 23 AVRIL 1970

Le jeudi 23 avril 1970, à 10 H 30, dans la salle des Adjudications de l'Hôtel de Ville, M. ALLARD, Adjoint au Maire, a reçu M. SOLAL, Chef du Service départemental de la Jeunesse et des Sports, M. FACHE, Inspecteur coordonnateur de l'Education Nationale, les directrices et directeurs des écoles publiques de Lille.

Assistaient à la réunion :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire  
Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général adjoint de la Mairie  
MM. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives  
ROSSE, Chef du Bureau des Sports  
ROBBE, Moniteur-Chef  
Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice.

\*

\* \* \*

M. ALLARD ouvre la séance en remerciant l'assistance d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de l'Administration municipale.

Il présente ses collaborateurs en matière de sports : M. BACQUART, M. ROSSE, M. ROBBE, Mme HERRENG et précise qu'il a souhaité leur présence à la réunion afin qu'ils puissent répondre aux demandes d'explications éventuelles.

M. ALLARD signale également la présence de Mlle INGLEBERT, Secrétaire général adjoint de la Mairie.

Il fait remarquer que les relations entre les services administratifs municipaux et ceux de la Jeunesse et des Sports, sont de plus en plus étroites et que cela est nécessaire pour qu'il y ait plus d'efficacité. Il en exprime sa satisfaction.

M. ALLARD, reprenant la lettre qui fut adressée le 14 avril aux chefs d'établissement, expose les questions qui sont à l'ordre du jour.

I - SALLES DE SPORTS - UTILISATION

M. DINDELEUX, Directeur de l'école André Chénier, demande la sauvegarde des installations sportives. En effet, il existe un plateau d'éducation physique dans le groupe scolaire E. Herriot et celui-ci devient un véritable jardin public que les enfants dégradent.

La Ville avait pourtant fait un gros effort mais ce plateau est resté sans surveillance, il est aujourd'hui dans un état déplorable.

Il signale, en outre, qu'il a écrit à la Mairie pour informer des cambriolages réguliers et demander la pose d'un grillage devant les classes, mais qu'aucune suite n'a été donnée à sa requête.

.../...

M. ALLARD demande que chaque fois qu'une lettre est adressée à un service municipal, un double lui soit remis.

M. DEMARET, Directeur de l'école Léon Trulin, souhaite qu'il soit envoyé à chaque directeur ou directrice le programme d'utilisation de la salle de sports, lorsqu'il y en a une dans leur établissement.

Il regrette de ne pas connaître les responsables de clubs civils qui ont l'autorisation d'occuper le gymnase.

Il demande que l'utilisation des salles se fasse d'une façon plus rationnelle.

Mme HENNAUT, Directrice de l'école Edgar Quinet, regrette qu'il n'y ait pas d'entrée indépendante pour accéder à la salle Rollin, car les utilisateurs sont obligés de pénétrer dans l'école pour entrer dans le gymnase.

Elle signale également que la salle n'est pas toujours laissée propre après son utilisation.

M. ALLARD fait remarquer que la jeunesse est difficile à suivre ; il est pourtant indispensable qu'elle observe un minimum de discipline dans les installations qui lui sont confiées et qui répondent à ses besoins.

Il pense qu'il y aura à légiférer différemment selon que les installations sont indépendantes ou non des établissements scolaires.

Les associations locales seront invitées à souscrire aux obligations d'un règlement d'utilisation des salles et des équipements municipaux.

Une convention leur sera, par ailleurs, proposée. Ce document reprendra les dispositions essentielles en matière de responsabilité civile et d'assurances.

Mme ZOLDI, Directrice de l'école M. Sembat, demande si les femmes de service de son école doivent nettoyer le local utilisé par la camaraderie et qui est en même temps le foyer des vieillards.

Mme LEMPEREUR lui signale que ce foyer dépendant de la Direction des ~~Affaires sanitaires et sociales~~, la question sera étudiée par ces services.

Quant à l'horaire des femmes de service, Mme LEMPEREUR rappelle que celles-ci ont à effectuer 40 heures par semaine et qu'elles ne doivent pas régler elles-mêmes leur vacation.

M. DEMARET demande qu'il soit rappelé aux dirigeants de clubs d'avoir une plus grande fermeté avec leurs sportifs et une plus grande courtoisie vis à vis des chefs d'établissement quand ces derniers sont amenés à les rencontrer.

Il estime que les dirigeants font preuve d'un manque d'éducation et prennent trop de liberté.

M. ALLARD précise que dans le règlement des salles, une heure limite d'utilisation sera indiquée.

M. CARON, Directeur de l'école Jules Ferry, demande à quel point en est le projet de construction d'une salle de sports sur le terrain situé en face de son école.

M. ALLARD l'informe que ce projet n'est pas repris au 7ème plan d'équipement sportif.

M. SOLAL, Chef du service départemental de la jeunesse et des sports n'a pas entendu parler de cette salle depuis son arrivée à Lille, il y a 5 ans.

Il ajoute que les Municipalités sont tributaires de l'aide financière de l'Etat ; la Ville de Lille pourrait donc demander l'inscription de cette salle au VIème plan si toutefois une possibilité d'implantation existe.

M. MARTINACHE, Directeur de l'école Lakanal, souhaite connaître si, dans le Centre socio-éducatif de Fives, il est prévu des installations sportives, car il utilise quelques heures par semaine la salle de la Marbrerie pour l'éducation physique de ses élèves, mais ce gymnase étant éloigné de son établissement, cela lui pose des problèmes.

M. ALLARD lui fait connaître qu'il a rencontré le Directeur de l'usine de Fives-Lille-Cail et qu'il a engagé des pourparlers avec le Comité d'entreprise de l'usine afin que leurs installations sportives soient mises à la disposition des élèves du groupe scolaire Paul Bert.

M. ALLARD estime que le plein emploi des salles et des stades doit concerner tout le monde, qu'il s'agisse des universitaires, des militaires ou des organismes privés.

A la prochaine réunion qu'aura M. ALLARD avec le Comité d'entreprise de Fives-Lille-Cail, MM. ROBBE et MARTINACHE seront invités à y assister pour trouver une solution conforme à l'intérêt général. Les problèmes concernant ce secteur seront revus dans le contexte socio-éducatif et social.

M. PAYELLE, Directeur de l'école Cabanis, informe M. ALLARD qu'il a vu 2 équipes d'ouvriers commencer des travaux dans son jardin, sans qu'il en ait été averti préalablement.

M. ALLARD regrette cette façon de procéder de certains services municipaux.

Les services doivent dit-il, mener une politique de relation pour éviter tout incident et il insiste sur le fait que les Chefs d'établissement soient informés au préalable des travaux susceptibles d'être exécutés dans les différents locaux dont ils ont la charge.

Mme LEMPEREUR signale que l'année dernière, elle avait reçu une délégation du groupement lillois des instituteurs qui se plaignait de la manière d'agir des ouvriers travaillant pour la Ville.

A l'époque, ce fait avait été rapporté à M. DOYENNETTE, Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux.

Mlle INGLEBERT assure qu'il sera rappelé aux Services de Construction et d'Entretien des Immeubles Communaux de prévenir en temps utile les Directeurs d'établissement scolaire intéressés par les travaux.

Mme MERESSE, Directrice de l'école Boucher de Perthes, déclare que les employés municipaux demandent toujours pour pénétrer dans son établissement et fait remarquer que ce sont les ouvriers employés par des entreprises privées qui arrivent dans les locaux sans en avertir les directrices, parce que la consigne ne leur a pas été donnée par leur employeur.

M. SOLAL prend la parole et déclare que le problème de l'éducation physique scolaire à Lille est un problème très important.

Il serait donc intéressant qu'un Conseiller pédagogique passe dans chaque école avec un représentant des services de la Ville pour faire avec les Chefs d'établissement une synthèse des besoins.

Un travail d'ensemble serait ensuite effectué et il serait établi une classification des besoins par ordre de priorité. Les inscriptions à la loi-programme en seraient plus assurées.

Mlle INGLEBERT propose que la Ville adresse à chaque directrice et directeur un questionnaire où ceux-ci indiqueront leurs souhaits et les constatations faites.

M. SOLAL pense qu'il est préférable qu'un Conseiller pédagogique rencontre les Chefs des établissements scolaires.

M. FACHE, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, approuve pleinement l'idée de M. SOLAL.

M. ALLARD pense que ces propositions sont complémentaires. La proposition de Mlle INGLEBERT constituant un premier document de travail préparatoire à la visite prévue.

Accord unanime de l'assemblée sur ces points importants.

\*  
\* \* \*

M. LEROY, Directeur de l'école Dupleix, demande si dans la nouvelle école Dupleix qui sera bientôt construite, il est prévu une salle de sports.

M. ALLARD lui suggère d'exposer ce problème lors du passage du Conseiller pédagogique.

-----

Pour résumer, M. ALLARD rappelle qu'il sera établi un règlement dont les grandes lignes seront envoyées aux directeurs et directrices pour avis. Un délai leur sera imparti pour répondre. Le règlement sera soumis pour avis à l'O.M.S. (Office Municipal des Sports).

M. DUBUS, Directeur de l'école Barthelot, souhaite que la salle de la Marbrerie lui soit accessible quelques heures par semaine.

M. ALLARD marque son étonnement qu'il n'en soit pas ainsi ; il demande à M. ROBBE de fournir des précisions à ce sujet.

M. ROBBE signale que M. SIZAIRE, Instituteur de l'école et responsable USEP, préfère se rendre au gymnase Cabanis pour y faire pratiquer l'athlétisme dans le jardin voisin de la salle.

M. ALLARD estime que les directrices et directeurs d'école devraient se réunir par secteur géographique, au début de l'année scolaire, afin de déterminer leur propre programme d'utilisation des salles.

M. SOLAL ajoute que la réunion devrait avoir lieu de préférence, en juin.

.../...

## II - MONITEURS MUNICIPAUX D'EDUCATION PHYSIQUE

M. ALLARD annonce à l'assemblée que les moniteurs municipaux sont au nombre de 13 actuellement.

Un concours pour le recrutement de 5 autres moniteurs est prévu pour le mois de mai.

M. ROBBE donne quelques renseignements sur l'emploi du temps des moniteurs.

Chaque année, une lettre est adressée aux Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale pour qu'ils fassent connaître les besoins réels en heures d'éducation physique.

M. SOLAL indique qu'il existe un texte formel réglementant la profession des moniteurs d'éducation physique ; il s'agit de la circulaire ministérielle du 26 août 1966 qui stipule que les moniteurs municipaux n'ont pas le droit de pénétrer dans les établissements scolaires.

M. SOLAL, en accord avec M. TREFFEL, Inspecteur d'académie du Nord à l'époque, a demandé qu'exceptionnellement les moniteurs dispensent 2 heures hebdomadaires d'éducation physique dans certaines classes tenues par les Chefs d'établissement non déchargés ou par des maîtres inaptes à cet enseignement.

M. SOLAL suggère qu'à la réunion qui aura lieu en juin, les directrices et les directeurs se mettent d'accord pour l'emploi du temps des moniteurs et l'utilisation des salles.

M. FACHE déclare que dans certains secteurs, tout se déroule bien et il n'y a aucune raison pour que cela ne soit pas identique pour d'autres.

M. DURONSOY, Directeur de l'école Aristide Briand, informe M. ALLARD qu'il est satisfait du travail effectué par les moniteurs municipaux d'éducation physique.

Il propose qu'il y ait même une réduction d'horaire.

M. ROBBE déclare que les moniteurs travaillent 27 heures dans les écoles et 3 heures, le samedi après-midi, pour les écoles municipales de sport créées dès la réduction des horaires de l'école.

M. SOLAL termine en soulignant que M. RANCUREL, Inspecteur d'Académie, est très sensible au problème de la pratique de l'éducation physique et du fonctionnement des sections USEP dans les établissements scolaires de la Ville de Lille.

Il ajoute que la Municipalité a bien compris qu'une nouvelle étape s'anorçait et elle a fait de gros efforts pour répondre à tous les besoins sportifs. Il s'en félicite et la remercie.

Il donne en exemple la piscine olympique Marx Dormoy qui répondra aux besoins de toute la région.

\*  
\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 05.

.../...

M. ALLARD remercie l'assistance de sa participation active aux travaux et la convie au nom de M. A. LAURENT à un vin d'honneur qui sera servi immédiatement dans le salon de réception de l'Hôtel de Ville.

\*

\* \* \*

La Secrétaire de séance,

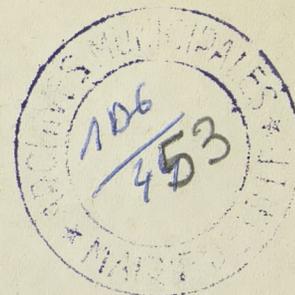
Le Président,

N. HERRING

Raymond ALLARD

Direction des Affaires scolaires,  
culturelles et sportives

3ème Bureau



PROCES-VERBAL DE LA REUNION

du JEUDI 22 OCTOBRE 1970

Le jeudi 22 octobre 1970 à 10 heures, dans la salle des Adjudications de l'Hôtel de Ville, M. ALLARD, Adjoint au Maire, a reçu MM. SOLAL, Chef du Service départemental de la Jeunesse et des Sports, ROQUES, Inspecteur du même service, M. FACHE, Inspecteur coordonnateur départemental de l'Education Nationale, Mmes et MM. les Directrices et Directeurs des écoles publiques de Lille.

Assistaient à la réunion :

M. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal  
M. ROSSE, Chef du bureau des sports  
M. ROBBE, Moniteur-Chef d'éducation physique  
M. BOUTILLIER, Moniteur d'éducation physique.

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire  
M. RICHOUX, Secrétaire Général  
Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Mme HERRENG, Rédactrice

-----

M. ALLARD déclare la séance ouverte et remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu consacrer leur temps pour répondre en grand nombre à l'invitation de l'Administration Municipale.

Il remercie plus particulièrement M. FACHE et M. SOLAL avec qui la Ville a maintenant des rapports constants et salue les nouveaux Chefs d'établissement.

M. ALLARD présente à nouveau M. ROSSE, Chef du bureau des sports, M. ROBBE, chargé de la coordination entre les moniteurs d'éducation physique et les Chefs d'établissement, Mme HERRENG, Rédactrice, et M. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal.

Il excuse M. RICHOUX et Mlle INGLEBERT, retenus par la séance du Conseil d'Administration.

M. ALLARD demande à M. ROSSE de procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 23 avril 1970.

Cette lecture permettra de faire le point sur ce qui avait été souhaité à l'époque.

Il invite les intéressés à formuler les observations qui conviennent.

La parole est ensuite donnée à M. FACHE qui remercie M. ALLARD de l'amabilité avec laquelle il a reçu les nouvelles directrices et nouveaux directeurs.

.../...

Il assure M. ALLARD que tout le personnel enseignant est conscient du travail qui se fait pour les écoles.

De la lecture du procès-verbal, il en ressort trois points importants : question du matériel - règlement d'utilisation des salles - participation des moniteurs municipaux à l'éducation physique dans les écoles.

M. FACHE déclare que le programme qui a été élaboré en fin d'année scolaire, a été réalisé à la perfection pour la rentrée de septembre. L'emploi du temps des moniteurs d'éducation physique a été diffusé à tous les chefs d'établissement. Le système mis en place fonctionne bien, il peut être amélioré, il ne faut pas le "contester" trop rapidement.

M. SOLAL est invité à prendre la parole. Il en profite pour remercier la municipalité lilloise de faire participer le Service départemental de la Jeunesse et des Sports à la réunion de ce jour. Il pense que cette réunion sera constructive. Il rappelle la nouvelle réglementation sur le tiers temps et précise que 6 heures doivent être consacrées, sur 27 heures par semaine, à l'éducation physique.

M. SOLAL souligne encore que le tiers temps ne peut pas s'envisager sans éducation physique. Il félicite à ce sujet la Ville de Lille qui a fourni un effort considérable en mettant ses installations sportives et les moniteurs d'éducation physique à la disposition du personnel enseignant. Seuls les Directeurs et Directrices non déchargés de classe et les inaptes à la pratique de l'éducation physique, sont dispensés de l'enseignement et sont remplacés par les moniteurs municipaux. Beaucoup de classes bénéficient d'ailleurs de 2 H quelquefois de 3 H d'éducation physique par semaine.

M. SOLAL annonce que des stages pour les instituteurs et institutrices seront encore organisés et que dans le courant du 2ème trimestre une brochure qui reprendra le nouvel esprit du tiers temps (psycho-motricité), sera éditée.

M. SOLAL pense que pour l'année scolaire 1971/1972, les instituteurs et institutrices pourront tous enseigner l'éducation physique à leurs élèves, il faut, dit-il, que le tiers temps entre dans la réalité. Il compte que chacun essaiera de faire le maximum pour y parvenir.

M. ALLARD demande qu'un exemplaire du règlement d'utilisation des salles soit remis aux Directeurs et Directrices d'école afin de recueillir leurs observations éventuelles.

Il annonce qu'un concours sur titre pour le recrutement de 4 aide-moniteurs vient d'avoir lieu, ce qui porte l'effectif à 18 moniteurs. Les moniteurs doivent travailler en collaboration avec le personnel enseignant.

La titularisation des moniteurs n'interviendra qu'après avis du Moniteur-Chef et du Directeur d'établissement concerné.

M. ALLARD déclare que la piscine mobile que la Ville de Lille vient d'acquérir, est installée présentement à l'école Léon Trulin. C'est un élément d'équipement d'attente. Lorsque la piscine olympique Marx Dormoy sera ouverte au public, le programme pour l'enseignement de la natation scolaire sera élargi.

M. ALLARD propose qu'une visite du chantier de la piscine olympique soit organisée dans le courant du mois de janvier 1971.

La piscine mobile sera ensuite installée dans les locaux du Château Lemoine, pour le dernier trimestre scolaire et pour les besoins des centres aérés (vacances 1970-1971).

M. SOLAL fait alors remarquer que la Ville a fourni un effort considérable et que la piscine olympique présentera des avantages énormes puisque le bassin de 50 m x 21 m pourra être utilisé, après le bassin d'apprentissage pour l'enseignement de la natation scolaire.

Il rappelle que si actuellement le niveau d'âge est limité au CM 1ère année, c'est par manque d'installations, par la suite d'autres classes pourront bénéficier de l'enseignement de la natation.

Des stages d'initiation à la natation seront même organisés par le Service départemental de la Jeunesse et des Sports au profit du personnel enseignant. M. SOLAL utilisera la piscine mobile de la Ville.

M. DEMARET, Directeur de l'école Léon Trulin, se considère directement intéressé par cette question puisque la piscine est installée dans la cour de son établissement et il demande qu'un maître-nageur-sauveteur soit attaché pour le fonctionnement de cette piscine car des institutrices lui ont demandé pour l'utiliser avec les enfants. M. DEMARET voudrait savoir jusqu'où va la responsabilité du personnel dans cette éventualité.

M. SOLAL lui répond qu'un maître-nageur-sauveteur est indispensable.

M. DELPLOUVE, Directeur de l'école Récamier, souhaite qu'il y ait une liaison avec les services médicaux scolaires pour que chaque enfant appelé à se rendre à la piscine passe une visite médicale sérieuse.

Un certificat médical devrait même être délivré attestant que l'enfant est apte à la pratique de la natation.

M. LECOCCQ, Directeur de l'école Michelet, désire connaître le nombre d'enfants que l'on peut mettre dans le bassin par séance. Il pense que le maximum ne devrait pas dépasser 12.

M. ROQUES signale que dans un bassin d'apprentissage mobile, les textes prévoient un chiffre de 40 enfants et dans un bassin en profondeur : 16 enfants.

M. SOLAL fait savoir qu'il serait bon que même l'instituteur, qui assiste à la leçon, accompagne sa classe dans l'eau.

Il lui est fait alors remarquer qu'actuellement les instituteurs et institutrices qui accompagnent leur classe à la piscine, ne disposent pas suffisamment de temps pour se mettre à l'eau.

M. SOLAL pense que lorsque la Ville disposera de toutes ses piscines, les leçons ne seront plus d'une demi-heure mais d'une heure.

Il souhaite qu'une réunion, pour établir le calendrier d'utilisation de la piscine olympique, ait lieu dans le courant des mois de mars ou avril.

M. ROQUES demande si la piscine sera réservée exclusivement aux scolaires lorsque seront dispensées les leçons de natation.

Cette question sera traitée en même temps que le calendrier d'utilisation.

.../...

M. LECOCQ explique que les cours préparatoires sont un peu sacrifiés par rapport aux autres classes. Il voudrait que ces cours aient accès à la piscine. M. ALLARD lui répond que cela sera possible lorsque la Ville aura un équipement complet.

M. LECOCQ annonce que dans son établissement, une salle est disponible, elle permettrait d'y pratiquer l'escrime. Des contacts ont déjà été pris avec un Maître d'Armes pour que ce dernier donne des leçons. Les leçons d'éducation physique sont également dispensées par les instituteurs de l'école.

Mme COURONNE, Directrice de l'école Sophie Germain, pense que les leçons de natation qui sont données de 11 H à 11 H 30 présentent un inconvénient pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire.

M. MAL, Directeur de l'école André Chénier, demande quelles sont les écoles qui vont se rendre à la piscine mobile.

M. DEMARET espère que l'utilisation de la piscine ne sera pas limitée aux CM 1ère année, et que toutes les classes pourront en bénéficier.

M. ALLARD fait part d'une communication téléphonique de M. QUIQUAMPOIX, Inspecteur d'Académie Adjoint, par laquelle il l'invite, ainsi que M. ROBBE et M. LACASCADE, à une réunion qui se tiendra le lundi 26 octobre 1970 à 15 H, à l'école Léon Trulin, pour la mise sur pied du planning d'utilisation de la piscine mobile.

M. ALLARD donne ensuite connaissance à l'assemblée du programme des équipements sportifs que la Ville espère inscrire au VIème plan, après approbation du Conseil Municipal.

#### I - INSTALLATIONS COUVERTES

- 1°) Salle Saint-Sauveur, Avenue Kennedy, Salle de sports
- 2°) Gymnase de type B Angle rues Gombert et Jean Sans Peur
- 3°) Gymnase de type B Rue du Marché
- 4°) Gymnase de type B Boulevard Victor Hugo
- 5°) Gymnase de type B Rue Léon Tolstoï
- 6°) Salle Jean Macé (rez-de-chaussée)
- 7°) Gymnases de types B et C La Croisette
- 8°) Gymnase de type A Rue du Gros Gérard
- 9°) Gymnase de type A Rue Auber
- 10°) Gymnase de type C Rue du Vieux Moulin
- 11°) Gymnase de type B Rue du Chevalier de l'Espinard
- 12°) Salle de basket-ball secteur Nord ou Centre
- 13°) Salle de hand-ball - secteur Sud ou Sud-Ouest
- 14°) Gymnase de type B - rue du Buisson
- 15°) Gymnases dans les lycées et C.E.S. dans la mesure où ils auront un accès direct.

#### II - INSTALLATIONS DE PLEIN AIR

- 1°) Terrains de sports - rue de Londres
- 2°) Stade - La Croisette
- 3°) Plaine de jeux - Chemin de Bargues
- 4°) Plaine de jeux près du nouveau lycée Valentine Labbé
- 5°) Terrains de sports dans les lycées et C.E.S. dans la mesure où ils auront un accès direct.

.../...

III - PISCINES

- 1°) quartier de Fives, rue du Long Pot
- 2°) Zone Sud Croisette
- 3°) Moulin des Alouettes
- 4°) Château de la Carnoy Lambersart - bassin de natation ou piscine transformable
- 5°) Centre nautique Avenue Marx Dormoy

-----

M. DEVILLE, Directeur de l'école Condorcet, fait remarquer qu'il n'y a rien de prévu pour le quartier du Vieux-Lille.

Il en est de même pour le quartier de la Porte de Béthune.

M. ALLARD rappelle que des terrains sont recherchés par les Services Juridique et Immobilier de la Ville.

M. CARON, Directeur de l'école Jules Ferry, demande où en sont les négociations pour l'occupation de la salle de sports de la maison Georges Lyon.

M. ROBBE explique qu'il a vu le Directeur de la Résidence Universitaire. Celui-ci est favorable pour que la salle soit mise à la disposition de la Ville mais une autorisation est nécessaire.

M. ALLARD adressera une lettre à M. le Recteur pour obtenir cette autorisation.

-----

M. ALLARD invite M. ROBBE à faire le bilan de ce qui a été fait à la suite de la visite qu'il a effectuée dans toutes les écoles, dans le courant du mois de mai.

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
Monge Boufflers	2 CP CP	3	Terrain et salle de l'Hôtel de Ville	Installations sportives dans la cour (sautoirs-portiques)	Note établie
Saint Exupéry Jules Renard	2 FE CP 1 CM2	4 2	Salle du groupe	Utilisation des douches	D'accord
Montesquieu Descartes	1 CE2 2 CM2 CE2	2 4	Salle du groupe Château Lemoine Square P. Legrand	Remise en état de la salle Vérification d'une poutre	Bon établi Signalé au service des Espaces Verts
Récamier		3	Salle de l'Hôtel de Ville		
A. Thierry F. Launay	1 CP 2 CE2 CM2	2 4	Salle et plateaux du groupe scolaire	Tracés dans les cours	
Montaigne	2 FE CE2	3	Stade Jean Bouin Salle A. Carrel	Utilisation de la salle A. Carrel	Fait
Jules Ferry Mme de Sévigné	3 CM2 CM1 CE2 2 FE (CM1 CM2)	6 4	Stade des Alouettes	Maison G. Lyon	En cours
Maintenon Vauban	2 CM2 CE2 1 CM2	4 2		Palais Rameau Maintenon (arbre) L.O.S.C.	Bon établi Stade utilisé
Littré	4 CM2 CE1 CE2 CM1	8	Salle Ph. de Girard		
Lavoisier	1 CE2 CM1	2	Salle Ph. de Girard		
Desbordes-Valmore	4 CM2 CM2 CM1 CP	8	Salle H. Boucher		.../...

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
Jeanne Maillotte V. Duruy	1 { CM2 FE CM1 2 {	6	Terrain et salle de l'Hôtel de Ville	Cinéma rue de Wazemmes Salle A.S.P.T.T. 1 sautoir près du jeu de boules 1 salle libre à aménager dans l'école	Fait  à voir
Sophie Germain	4 CM2 CM2 CP	3	Palais Rameau	Salle à aménager Bd de la Liberté	Note adressée à M. BRIFFAUT
Plein Air		15	Ecole	Voir pour la Carnoy	Fait
Cabanis Paulin Parent	3 CM2 CE2 FE 1 CM1	6 1	Salle Cabanis Salle de la Marbrerie		
Renan	4 CE2 CE1 CP CP	6	Salle de classe aménagée Salle du groupe Briand-Buisson		
Turgot	2 CM2 CE1	6	Stade de l'Arbrisseau		
A. Briand F. Buisson	2 CM2 CP 2 FE CM2	5 6	Salle du groupe Stade de l'Arbrisseau	Aménagement du terrain situé derrière le groupe scolaire	
M. Sembat A. France	4 CE2 CM2 CM2 7 FE CM1 CM2 CE1 CM2 CE2 CP	6 12	Salle et plateau du groupe	Aménagement d'un terrain situé rue du Buisson Pose de porte-manteaux dans la salle de gymnastique Nettoyage du bac à sable du plateau d'E.P. et recharger en sable	inscrit au plan note établie " " .../...

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
A. Rousseau	3 FE CE2 CE1	6	Salle et plateau du groupe scolaire	Terrain A. de la Forge	d'Accord
Mme Brunchvicg	3 CE2 CM2 CM1	6		Nettoyage et remplissage du bac à sable du plateau d'E.P.	Bon établi
Dupleix	1 FE	3	Locaux St Gabriel	Locaux Chateau Lemoine	d'accord
Me Roland	2 (FE CM2 CE1 CE2)	6	Mme Roland	Matériel C.E.G. pour écoles primaires	fait
H. Malot	1 CE2	3	Salle et plateaux du groupe scolaire	Poutres à réparer (plateaux d'E.P.)	Bon établi
Painlevé	1 CP			Globe à resceller	fait
Rabelais	1 CM2	2	Salle et plateau du groupe scolaire		
Mme Curie	2 CM2 CM1	4			

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
Hélène Boucher	3 CM2 CE2 CP	6	Salle du groupe scolaire	Ratelier pour poteaux de volley-ball	Bon établi
G. Guynemer	1 CM2	2			
Branly Pascal	2 CE1 FE 2 CE2 FE	6 6	Salle Halle. aux Sucres	Salle A.S.E.L. Tracés des terrains	Nécessaire fait
Legouvé	3 CM2 CM1 CE2	6	Halle aux Sucres		
Diderot Lamartine Condorcet	2 CM2 FE 2 FE CEA 2 CE1 FE	2 2 4	Salle Halle aux Sucres		
Pasteur Michelet	7 CM1 CP CE1 CM2 CM2 CE1 CE2 2 CM2 CP	15	Salle Sébastopol Salle de l'Hôtel de Ville	Aménagement du terrain St Michel Poutre mini-basket	sera aménagé en plateau E.P. Bon établi
Jean Moulin L. Pergaud	3 CM2 CE2 FE 1 FE	4 2	Salle du groupe scolaire	Clés porte extérieure	reçues
Berthelot Jules Verne	2 CM2 CM1 4 CP CE2 CE1 CE1	4 8	Salle de la Marbrerie	Bar Salle Marbrerie Ancienne cantine P. Legrand à voir	Fait propreté publique
Lakanal Campan	3 CM2 CM2 CE2 3 CM1 CE2 CE1	6 6	Salle de la Marbrerie Stade A. de la Forge	Bar Salle Marbrerie mini-basket - sautoir - Don suisse (centre social de Fives) stade Ballet,	fait mini-basket reçu de l'O.S.F. Autorisation reçue

.../...

Groupes scolaires	Nombre de classes dans lesquelles les moniteurs E.P. municipaux doivent assurer l'E.P.	Nombre d'heures accordées	Installations utilisées	Demandes diverses	Suite donnée
A. Samain L. Trulin	0 1 CM2	2	Gymnase L. Trulin et Stade Martinet	demande de supprimer les cloisons dans les classes provisoires Fermer le préau de l'école A.Samain	Note adressée à M. BRIFFAUT
Ampère Boucher de Perthes	1 CM2 1 F.E.	2 2	Salle rue d'Iéna Salle Baggio Stade Roger Salengro		
Viala	5 F.E. CE2 CE1 CP PERFECT.	12	Salle de classe aménagée	Aménagement, en plateau d'E.P. de la cour de l'école Voltaire	Note adressée à M. BRIFFAUT
Séverine André Chenier	3 CM2 CP 2 CE2	6 4	Plateau E.P. du groupe Salles L. Trulin et rue de Londres	Demande d'utilisation de la salle Chatelet	Impossible (réponse de M. VERRIEST ASSU)
Arago	3 CM1 CE2 CP	6	Salle Baggio	Salle A.S.P.T.T. Bd V. Hugo	à revoir
Jacquard	4 CM2 CM1 CE1 CP	9	Salle Bd de Strasbourg Salle de la Mairie	Salle du Cinéma Marivaux	nécessaire fait les écoles utilisent cette salle
Edgar Quinet	5 CE2 CP CM2 CE1 CM2 CE2	12	Salle du groupe scolaire Stade Noël d'Hérain	Aménagement d'un accès extérieur pour salle gymnastique	Note adressée à M. BRIFFAUT
Rollin	2 CE2 CM1	6		2 paniers basket dans la cour des filles	Bon établi
J.B. Clément E. Lalo	9 CE2 CE2 CP CM1 CM1 CP CE1 CM2 CP	15	Terrain et salle de l'Hôtel de Ville	Installation de crochets d'attache sous le préau Cloison mobile pour transformer un préau en salle d'E.P.	Bon établi Note adressée à M. BRIFFAUT

.../...

M. ALLARD demande à la Directrice de l'école Maintenon et au Directeur de l'école Vauban d'utiliser les installations mises à leur disposition au stade municipal Henri Jooris.

Mme FOURNIER, Directrice de l'école Mme Roland, voudrait utiliser les locaux du centre aéré de la rue St Gabriel.

L'autorisation devra être sollicitée à Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

M. TREPANT, Directeur de l'école Painlevé, souhaite obtenir 2 buts de hand-ball supplémentaires.

Satisfaction lui sera donnée.

M. DEMARET informe M. ALLARD que des actes de vandalisme ont été commis le samedi 17 octobre, dans la piscine mobile.

M. ALLARD annonce qu'un gardien sera affecté pour la surveillance de cette piscine.

M. DEMARET regrette également que la Police ne se dérange pas lorsqu'une plainte est déposée. Il souhaite qu'une action municipale soit faite en ce sens.

Mme HENAU, Directrice de l'école E. Quinet, demande qu'une certaine égalité soit respectée pour l'emploi du temps des moniteurs municipaux dans les diverses écoles.

M. DEMARET, en qualité du Responsable du Groupement des Instituteurs Lillois, souhaite que sur le bordereau de commande des fournitures scolaires, apparaisse la rubrique : matériel sportif.

Bonne note est prise de cette demande qui sera examinée avec le Chef du Bureau des Ecoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 30 après le service des vins d'honneur.

M. ALLARD remercie l'assistance de sa participation aux travaux, au nom de M. Augustin LAURENT, Maire de Lille.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

N. HERRING

Raymond ALLARD